

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF831

présenté par

Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	2 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite protéger le pouvoir d'achat des Françaises et des Français établis hors de France.

Alors que l'inflation et les pénuries alimentaires frappent durement de nombreux États où résident un nombre important de Françaises et Français, il convient de permettre, par cet amendement, que les Français de l'étranger puissent bénéficier d'une protection à la hauteur des besoins.

Cet amendement permettra notamment l'affectation de 2 millions d'euros à un plan de protection destiné compenser l'augmentation générale des prix observée dans de nombreux pays, par le biais des CCPAS. A cette fin, l'amendement propose d'accorder 2 millions d'euros supplémentaires au programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » afin de permettre une meilleure politique d'aide auprès des Français établis hors de France.

Selon les règles de recevabilité imposées par l'article 40 de la Constitution, le présent amendement prélève formellement 2 000 000 euros en crédits de paiement et autorisations d'engagement dans le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » au sein de l'action n° 7 « Réseau diplomatique », afin de les allouer au programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » au sein de l'action n° 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger ». Nous appelons toutefois le Gouvernement à lever ce gage.

Cet amendement a été adopté lors de l'examen de la mission en commission des Affaires étrangères pour avis.